

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2022

PORT D'UNE TENUE UNIFORME À L'ÉCOLE - (N° 254)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT**N ° 10**

présenté par

M. Portier, Mme Genevard, M. Hetzel, M. Bazin, M. Meyer Habib, Mme Petex-Levet, M. Le Fur
et M. Dubois

ARTICLE UNIQUE

Compléter la première phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« et privés sous contrat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à traiter de manière égale l'ensemble des élèves scolarisés dans les établissements d'enseignement des premier et second degrés rattachés au Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse, et donc à rendre la tenue citée obligatoire dans tous ces établissements.